

**Contrat de Ville - Réhabilitation de l'îlot Ile de France - 2<sup>ème</sup> tranche**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par délibération du 29 mars 1999, le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a décidé la réhabilitation des espaces extérieurs de l'îlot Ile de France à Planoise pour un coût total de 10 700 000 F TTC (1 631 200 € environ) et de lancer une première tranche de travaux.

Cette première tranche étant terminée, il convient de lancer la deuxième tranche et de solliciter les subventions auprès des partenaires du contrat de ville.

Plus précisément, cette deuxième tranche consiste en la réhabilitation des espaces devant les cages des immeubles HLM aux 2, 4, 6 avenue Ile de France, comprenant :

- la reprise des parkings
- l'aménagement des aires de jeux
- la requalification des entrées d'immeubles
- les plantations
- l'éclairage public.

Le montant des travaux est estimé à 2 500 000 F (environ 381 125 €) dont le financement est assuré par :

- subvention de l'Etat escomptée	300 000 F (45 735 €)
- BP 2000	1 700 000 F (259 165 €)
- BP 2001	500 000 F (76 225 €)

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le lancement de la deuxième tranche de travaux des espaces extérieurs de l'îlot Ile de France,

- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires du contrat de Ville - Etat - Région et Département, ces subventions venant en déduction du financement Ville,

- inscrire ces subventions au budget de l'exercice courant par décision modificative dès réception des notifications attributives en recettes au chapitre 90.824.1321/1322/1323.91011.30300 et les réaffecter en dépenses au chapitre 90.824.2312.91011.30300.

**«Mme WEINMAN :** J'aimerais juste savoir si sur ce quartier de Planoise il y a d'autres projets de requalification des entrées d'immeubles et où ?

**M. THIRIET :** Vous pouvez voir que cette nouvelle tranche, nous l'avons bien dit, concerne les 2 - 4 - 6, avenue Ile de France, alors qu'effectivement le projet initial était d'une autre nature. Mais le bailleur envisage un nouveau scénario qui serait effectivement une tranchée et un écrêtement. Il serait stupide de notre part de commencer les travaux de pieds d'immeubles avant que les décisions ne soient prises. Et deuxième élément, effectivement nous avons fait une visite avec M. le Maire et en particulier la SAFC pour un certain nombre d'autres espaces, en particulier évidemment l'espace Cologne avec les

trois tours, sur lesquelles là encore avec le bailleur lui-même mais aussi avec d'autres financeurs potentiels, dans le cadre de la communauté d'agglomération et dans les termes d'une entrée Ouest de Besançon, il y a quelque chose à envisager. Je crois que là c'est très important. Je voulais simplement signaler par rapport à ce dossier que nous avons fait des réalisations au pied de l'immeuble Ile de France qui correspondaient à la demande des habitants. Je tiens à souligner que les services de la ville ont été très réactifs et ont accompagné cette démarche pour l'amélioration de tout cet ensemble de dispositifs qui va depuis une passerelle jusqu'aux tours avec un espace adultes/enfants, un espace boulistes appelons-le comme cela, et un espace ados qui, de l'avis des habitants et c'est ça qui est important, va au-delà de ce qu'ils espéraient. Je crois que c'est assez rare pour qu'on puisse le souligner. Nous continuerons donc dans cet esprit».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 13 novembre 2000.*